



## DRAGUIGNAN

17 ET 18 septembre 2016

### REGLEMENT DES EXPOSANTS 2016

#### Article 1

Le Festival de la Photographie FOTOVAR 2016 se tiendra Salle MALRAUX au Complexe Saint-Exupéry à Draguignan les 17 et 18 septembre 2016 (10h-19h).

#### Article 2

Toute demande d'inscription ne sera prise en compte qu'avec versement du don à l'HAMAP et renvoi des documents signés. Toute demande d'inscription devra être confirmée par l'organisation.

#### Article 3

L'installation des photographies se fera le vendredi 16 **septembre** dans la journée (10h-12h / 14h-18h). Des panneaux ou grilles seront prévus pour chaque exposant. Chaque photographie devra être présentée sous cadre, passe-partout ou tout autre support rigide. Aucun scotch/clou ne sera autorisé sur les façades des panneaux/grilles (l'accrochage sera fait avec des **chainettes** fournies par l'exposant)..

#### Article 4

Le Festival de la Photographie FOTOVAR n'est pas une manifestation commerciale. Les photographes n'ont pas l'autorisation d'afficher de prix de vente sur leur panneau.

#### Article 5

Pour des raisons de sécurité, de respect de l'environnement et des riverains, l'espace concédé et délimité par la ville de Draguignan, est le seul à pouvoir être occupé pour l'exposition. Toute installation en dehors de ces périmètres est interdite et les contrevenants s'exposent à des mesures d'expulsion et de poursuites pénales. Chaque photographe aura le droit de décorer son support d'exposition (hors clous, scotch ou autre matériau abimant le support) à condition que les matériaux employés soient ignifugés et qu'il puisse en apporter la preuve. Pour des raisons de sécurité, la présence d'animaux est interdite dans le Centre Saint Exupéry.

#### Article 6

Les supports pour l'accrochage des photographies à disposition des exposants seront mis en place vendredi 16 septembre 2016 dans la journée. Toutefois, aucun gardiennage de nuit ou jour n'est assuré et chaque participant expose sous son entière responsabilité. Les organisateurs ne recevront aucune réclamation dans ces circonstances.

#### Article 7

La manifestation se déroulant sur 3 jours, et les locaux bien que fermés ne pouvant pas être surveillés, les exposants pourront, s'ils le désirent, retirer leurs photographies chaque soir pour les remettre en place le lendemain à partir de 9h00. L'impératif étant que tous les jours à 10h tous les stands soient prêts.

#### Article 8

L'entrée au Festival de la Photographie sera gratuite pour chaque photographe et un accompagnant sur présentation d'un badge fourni le premier jour par l'organisation. Il est vivement recommandé aux photographes exposants d'être présents lors de l'inauguration du Festival.

#### Article 9

Chaque exposant s'engage à restituer son emplacement propre au moment du départ. Des sacs poubelles seront mis à disposition à cet effet. Toutes dégradations constatées sur le matériel mis à disposition resteront à la charge de l'exposant.

#### Article 10

L'exposition s'adressant au grand public, aucune photo de nu ou heurtant la sensibilité des jeunes visiteurs ne sera tolérée, sous peine de se voir retirer de l'exposition.

#### Article 11

L'exposant s'engage à avoir pris toutes les autorisations nécessaires quant à l'exposition et la publication de ses photos et dégage les organisateurs de toutes responsabilités en cas de conflit juridique quant au contenu de celles-ci.

#### Article 12

Des prix seront attribués :

- Prix du public : chaque visiteur votera pour le photographe exposant de son choix

- Prix des photographes - : les exposants décerneront un « Coup de cœur ».

Chaque photographe primé s'engage à donner l'autorisation de la diffusion d'une de ses photos sur internet et dans la presse locale pour annoncer le résultat des différents prix FOTOVAR 2016.

#### Article 13

Merci de nous adresser une des photos de votre exposition en 72dpi, 800x1200 pixels, format Jpeg par e-mail : festival.fotovar@gmail.com. Cette photo servira pour la campagne de communication de la manifestation (internet, presse...). Les modalités pratiques vous seront communiquées ultérieurement.

#### Article 14

Toute participation au Festival de la Photographie FOTOVAR 2016 entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu par e-mail à : festival.fotovar@gmail.com

#### Article 15

Pour toute correspondance, les coordonnées de l'association sont les suivantes :

FOTOVAR / LES AMIS D'HAMAP DU VAR

c/o Michel BIELIAEFF

Le Fournas

83830 CLAVIERS

**NOM DE L'EXPOSANT DATE et SIGNATURE**